

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL GRENOBLE Du 16 mai 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

Elodie VANDEWYHAEGHE
Romain GRINDLER
Christine DEBARGE
Olivier BOURDEAU
Julien THOMAS

SUPPLEANTS

CGT
CGT
CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC

Sandrine COTTE
Pascal MOOG
Béatrice GIMENEZ
Thierry MOUNIER POULAT
Emeric FONTAINE

CGT
CGT
CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC

Diffusion : Mathieu JULIEN SAINT AMAND
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>
Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :
https://myportal.thalesgroup.com/emythales/RH_TS/PUB/DP2015.HTM

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines:**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :

Ont représenté les salariés à cette réunion :

Christine DEBARGE CFE-CGC
Thierry MOUNIER-POULAT CFE-CGC
Pascal MOOG CGT
Sandrine COTTE CGT

Excusés :

Olivier BOURDEAU CFE-CGC
Julien THOMAS CFE-CGC
Emeric FONTAINE CFE-CGC
Béatrice GIMENEZ
Elodie VANDEWYHAEGHE CGT
Romain GRINDLER CGT

Absents :

A représenté la Direction à cette réunion :

Emilie BUSTOS
Mathieu JULIEN SAINT AMAND

Responsable Ressources Humaines
Responsable de centre de compétences

QUESTIONS RECURRENTES DES DELEGUES DU PERSONNEL

Questions d'ordre économique

1/ Prises de Commandes, Chiffres d'Affaires, Résultat d'Exploitation pour la région Est pour ce mois ?

A fin avril 2019	Mensuel		Cumulé	
	Budget	Réel	Budget	Réel
CA	5.3	6.0	24.7	26.2
PC	1.5	3.8	14.5	16.9

Réponse : Les informations ont été communiquées en séance, elles ne feront pas l'objet d'un compte-rendu.

2/ Nombre de personne en inter contrat au jour de la réunion ? Prévisions à 4 et 8 semaines ?

Réponse :

	Grenoble		
	CCL LOM	CCL LOU	CCL CTE
A date de la réunion	3	2	/
Prévision à 4 semaines	8	3	/
Prévision à 8 semaines	10	4	/

3/ Combien de personnes ont-elles imputé en inter contrat ?

Réponse : 4 personnes ont imputé en inter contrat.

4/ Combien de personnes ayant imputé en inter contrat ne travaillent sur aucun projet ?

Réponse : 3 personnes ont imputé en inter contrat et ne travaillent sur aucun projet.

5/ Quel est le type de profil des personnes en inter contrat ?

Réponse : Les profils des personnes en disponibilités sont variés : intégrateurs, testeurs, analystes fonctionnels, développeurs sur les CCL LOU et LOM.

6/ Combien de personnes sont en inter contrat de longue durée (> 8 semaines) ?

Réponse :

Durée	Grenoble		
	CCL LOM	CCL LOU	CCL CTE
De plus de 3 mois	/	/	/
De plus de 6 mois	/	/	/
De plus de 1 an	1	/	/

QUESTIONS DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC

Questions d'ordre économique

7. Ecart des résultats avec le budget PC/CA ? Raisons des éventuels écarts sur les résultats ? Plans d'action envisagés pour corriger ces écarts ?

Réponse : Les questions d'ordre économique seront abordées en séance mais non notées au compte rendu.

8. RAO Régions et affaires majeures en cours?

Réponse : Les questions d'ordre économique seront abordées en séance mais non notées au compte rendu.

9. Affaires gagnées/perdus dans le cadre de la région Est ayant un impact économique pour le site de Grenoble ?

Réponse : Les questions d'ordre économique seront abordées en séance mais non notées au compte rendu.

10. Affaires en cours (phase actuelle de développement, date de livraison, écart par rapport au budget en termes de délai et de coût) sur le site de Grenoble ?

Réponse : Les questions d'ordre économique seront abordées en séance mais non notées au compte rendu.

11. Quand arrivera le 4ème commercial sur le site de Grenoble ?

Réponse : Le recrutement est en cours.

GESTION DU PERSONNEL

12. Entrées/Sorties du site de Grenoble par centre de compétences

Grenoble		
	Entrées	Sorties
CCL LOM	1	1
CCL LOU	2	2
CCL CTE		
Pôles		

RH		
QUALITE		
DC		

13. Combien de périodes d'essais ont été prolongées en avril 2019 ?

Réponse : Aucune période d'essai n'a été prolongée en avril

14. Combien de périodes d'essais ont été transformées en CDI en avril 2019 ?

Réponse : Aucune période d'essai validée durant le mois d'avril.

15. Combien y a-t-il eu de rupture de période d'essai en avril 2019 :

A l'initiative du salarié

A l'initiative de l'employeur

Réponse : Une période d'essai a été rompue à l'initiative du salariée durant le mois d'avril.

16. Pouvez-vous nous donner le nombre et la localisation des sous-traitants du site de Grenoble (par projet et géographiquement) ?

Réponse : 10 sous-traitants : 5 SCHNEIDER, 2 RIO TINTO, 3 EDF

CONCUR

17. Avec l'arrivée de CONCUR, pouvez-vous nous préciser la procédure pour les déplacements des collaborateurs sans ODM (déplacement simple avec sa voiture personnelle ou en cas de co-voiturage avec une voiture de location louée par un seul collaborateur) ?

Réponse : La création de l'ODM se déclenche seulement lorsque le salarié effectue une demande de réservation de transport.

Si le salarié se déplace avec sa propre voiture, il doit simplement en informer son manager par mail sans créer d'ODM. Il doit déclarer le nom des personnes qui co-voiturent avec lui.

Lors d'un sinistre auto avec son véhicule personnel pour une mission ponctuelle, l'assureur demande une attestation dont le formulaire a été diffusé cette semaine par mail.

Temps de travail

18. Liste des dérogations aux horaires d'ouverture du site de Grenoble (hors demandes des collaborateurs) ?

Réponse : Aucune dérogation aux horaires d'ouvertures du site de Grenoble en avril.

19. Nombre de semaines de suractivité déclarée par projet du site de Grenoble?

Réponse : Aucune semaine de suractivité déclarée sur le site de Grenoble en avril.

**20. Combien de personnes du site de Grenoble ont effectué des astreintes ce mois-ci ?
Pour quel client ?**

Réponse : 8 salariés ont effectué des astreintes sur le site de Grenoble durant le mois d'avril.
Aucune intervention.

22. Combien de demandes de dérogation (week-end ou jour férié) ont été faites ce mois-ci pour le site de Grenoble? Pour quel client ? Pour combien de salariés ?

Réponse : Aucune demande de dérogation jour férié ou weekend pour le mois d'avril.

23. Pour le site de Grenoble : Quels sont les repos compensateurs pris par les collaborateurs suite à des semaines de suractivité ?

Réponse : Aucun repos compensateur pris par les collaborateurs.

24. Pour le site de Grenoble : quels sont les repos compensateurs payés aux collaborateurs suite à des semaines de suractivité ?

Réponse : Aucun repos compensateur payé par les collaborateurs.

25. Quelles sont les dates des fermetures de site pour les mois à venir ?

Réponse :

Les dates de fermeture de nos sites clients restent identiques à celles présentées le mois précédent.

26. Dans la réponse à la question 45 du compte rendu DP d'avril 2019, vous donnez un total de 153 salariés en forfait jour alors que la somme des 3 cas de forfait jour (206j, 210j et 214j) est de 134. Pouvez-vous nous donner les bonnes valeurs ?

Réponse : il y a également des salariés en forfait jour réduit :

12 personnes forfait jour 168 donc à 80%

7 personnes forfait jour 189 donc à 90%

Voici les informations à jours à fin mai :

Combien de salariés cadre forfait jours 206j ? 1 salarié

Combien de salariés cadre forfait jours 210j ? 116 salariés

Combien de salariés cadre forfait jours 214j ? 17 salariés

Combien en forfait heures ? : 76 salariés

Médaille du travail

27. En cas de demande de plusieurs médailles d'honneur du Travail pour une même promotion, le collaborateur bénéficiera-t-il des différentes allocations associées à chacune des médailles demandées ?

Réponse : Les indemnités forfaitaires allouées à l'occasion de la délivrance des médailles du travail ne peuvent donner lieu à un versement rétroactif. En cas d'obtention de plusieurs médailles du travail, il sera attribué l'indemnité forfaitaire la plus élevée.

La préfecture est la seule à attribuer les diplômes et elles délivrent généralement un diplôme par an. Le versement de l'allocation est conditionné à la délivrance de ce diplôme par la préfecture.

Congés payés d'été

28. Pouvez-vous rappeler les règles de prise de congés pour la période estivale ?

Réponse : Chaque collaborateur acquiert ses droits à congés payés dans une période de référence fixée du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1. Chaque collaborateur pourra prendre ses congés dans la période du 1er mai de l'année n+1 au 31 mai de l'année N+2. 12 jours ouvrables consécutifs au moins doivent être pris entre le 1er mai et le 31 octobre.

Pour rappel, les jours ouvrables correspondent aux jours qui peuvent être travaillés sur le plan de la législation en vigueur. Ils comprennent donc tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et des jours fériés.

29. Quelles sont les dates de début et de fin de cette période ?

Réponse : La période estivale débute le 1^{er} mai et prend fin le 31 octobre.

Formation

30. Quel est l'avancement du plan de formation 2019 (Nombre d'heures, nombre de stage, pourcentage du plan)

Réponse :

Libellé secteur plan	Heures engagées	Avancement en heures engagées	nb de stages
LOM EST Grenoble CCL	923,25	62%	60
LOU EST Grenoble CCL	336	45%	21

Entretiens Annuels d'Activités

31. Combien d'EAA ont été terminés ?

Combien sont en signature ?

Combien n'ont pas encore été réalisés ?

Les objectifs 2019 ont-ils été fixés pour tous les salariés ?

Réponse :

Sur le LOM :

75 % des EAA fixation des objectifs 2019 ont été réalisés (dont 14% en signature).

Sur le LOU :

35 % des EAA fixation des objectifs 2019 ont été réalisés (dont 14% en signature).

Une relance va être faite à l'ensemble des managers.

Négociations

32. La réponse donnée par la direction à la question 56 du compte rendu DP de janvier 2019 n'est pas correcte

« Suite aux NAO sur le temps de travail, pouvez-vous communiquer le nombre de jours RTT salariés et employeurs pour les temps partiel 80% et 90% ? »

Réponse : Cela dépend du régime de paie (forfait jours, forfait heures, mensuels)

Forfait jours 210 : 80% = 12 jours (6 RTTE – 6 RTTS)

90% = 13 jours (7 RTTE – 6 RTTS)

Forfait Heures : 80% = 9 jours (5 RTTE – 4 RTTS)

90% = 10 jours (5 RTTE – 5 RTTS)

Mensuels 38h : 80% = 9 jours (5 RTTE – 4 RTTS)

90% = 10 jours (5 RTTE – 5 RTTS)

Mensuels 37h50 : 80% = 12 jours (6 RTTE – 6 RTTS)

90% = 13 jours (7 RTTE – 6 RTTS)

En effet, dans le cas d'un nombre impair de jours de JRTT, le nombre supérieur est affecté aux RTT salarié ; par exemple : si 9 jours de RTT, on affecte 5 RRT salarié et 4 RTT employeur.

Pourriez-vous répondre à la question en recalculant les bonnes valeurs ?

Réponse : [une communication sera faite prochainement sur la répartition des jours RTT Employeur et salarié pour les salariés à temps partiel. La paie devrait rectifier cela dans la continuité. Une communication sera faite aux salariés concernés.](#)

33. La mise à jour des JRTT salariés et employeurs n'a toujours pas été réalisée malgré la promesse de la direction faite au CE du 25 avril 19. Pouvez-vous nous dire quand les compteurs de JRTT seront mis à jour ?

Réponse : [les compteurs seront mis à jour dans la foulée par la paie.](#)

34. Où en sont les négociations sur le CSE et l'avenant Egalité Professionnelle homme/femme ?

Réponse : [cette question n'est pas abordée en DP.](#)

Aménagement du second étage

35. Les travaux du 2^{ème} étage sont-ils en phase avec le planning initial ?

Réponse :

[Fin des travaux S22 : réunion de réception le 3/6](#)

[Mobilier : réception S24 u S25 : + 2 semaines d'installation](#)

[Emménagement dans les nouveaux locaux fin juin ou début juillet](#)

Divers

JTime

36. Il n'est déjà pas aisé pour les collaborateurs de traiter leurs imputations en avance de phase, si en plus l'outil JTime v5.0 comporte des bugs, des régressions et que son interface ne facilite pas la saisie, alors on comprend l'agacement de tous en fin de mois et l'impact sur la productivité, surtout lorsque l'on n'a pas la chance d'imputer sur un code unique.

Les collaborateurs étant les bêta-testeurs du produit, vers qui peuvent-ils remonter les problèmes rencontrés et leurs remarques ?

Réponse : [Nous ne disposons pas d'informations complémentaires sur le sujet.](#)

PDE

37. L'établissement d'un PDE est obligatoire depuis plus d'un an.

Quelles activités vont être réalisées en 2019 sur le site de Grenoble dans le cadre du PDE ?

Réponse : Les PDE sont une des composantes des plans de déplacements urbains. La commune de Montbonnot n'est pas intégrée dans le Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération de Grenoble. Nous n'avons pas d'obligation en la matière.

38. Plus de lien dans l'extranet vers les informations Thales Services depuis la fin de l'année dernière, quand pense-t-on être en mesure de donner accès à nos salariés sur sites clients aux informations Thales / Thales Services ?

Réponse : Nous remontons à nouveau le point

39. Quand aura-t-on un extranet plus fourni en informations ?

Réponse : Nous ne disposons pas d'informations complémentaires sur le sujet.

QUESTIONS DELEGUES DU PERSONNEL CGT

40. Un travailleur en mission à l'étranger a travaillé le 1 mai (jour chomé) sans aucune information préalable des instances comme le prévoit la loi et nos accords. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces règles n'ont pas été respectées ?

Réponse : Le manager ainsi que nous avons reçu la demande de dérogation tardivement ce qui nous a empêcher de suivre le processus dans les délais. Nous serons vigilants pour que la situation ne se reproduise pas.

41. Fresenius : les collaborateurs regrettent de devoir perdre du temps à vérifier et relancer les paiements de leurs heures supplémentaires et des samedi travaillés. Est-ce que tout a été payé ?

Réponse : Concernant les heures supplémentaires faites dans l'affaire tendue sur le projet fresenius de dec 18 à fev 2019, 5 personnes (1 salarié lyonnais, 1 salarié grenoblois et 3 salariés sphiapolitains) n'avaient pas été complètement indemnisées pour des raisons liées à une mauvaise saisie de leur part dans l'outil jtime.

La situation est régularisée pour tous ces salariés et les derniers paiements interviendront sur la paie de mai.

42. Pouvons-nous avoir un avancement des travaux de réaménagement du 2ieme, une visibilité sur le planning ?

Réponse : Fin des travaux S22 : réunion de réception le 3/6
Mobilier : réception S24 u S25 : + 2 semaines d'installation
Emménagement dans les nouveaux locaux fin juin ou début juillet

43. Des cas de samedi travaillés mis en récupération au lieu d'être payé nous ont été remonté. Le service paye, relancé, ne répond pas. Certaines personnes concernées ont abandonné. Que faire ?

Réponse : Nous invitons les salariés à prendre contact avec le service RH afin que nous puissions gérer la situation avec la personne en charge du SIRH et la paie.

44. Note de frais validées non payées, qui relancer et par quel moyen ?

Réponse : Le délai de traitement est de 3 semaines à compter de la date de réception de la note de frais. Merci de vérifier le changement le statut (l'état d'approbation) de votre note de frais sur CONCUR. Merci de vous rendre également vos comptes CONCUR afin de vérifier que votre note de frais n'a pas été rejetée.

Pour information, toutes les notes de frais envoyé avant le 29 avril ont été traitées à ce jour.

45. Concur, en ce qui concerne l'indemnité pour télétravail, les justificatifs sont-ils toujours nécessaires ? Un salarié a reçu un mail lui demandant de ne pas mettre les justificatifs car cela porte à confusion car il s'agit d'un paiement forfaitaire et non sur facture...

Réponse : Une communication sera faite prochainement sur le sujet.

46. Les assistantes du site de Grenoble ont toujours une charge de travail importante qui ne s'est pas réduite, voire accrue avec l'arrivée de Concur (site avec 230 salariés). Une des assistantes devra partir à la retraite prochainement.

Nous sommes soucieux que cette charge de travail soit répartie sur plusieurs assistantes (idéalement 3 assistantes en CDI). En agissant ainsi vous pourrez améliorer la QVT, le bien être des personnes concernées, conserver la qualité de services que ce personnel rend à tous les salariés.

Comment prévoyez-vous de gérer son remplacement à moyen terme (embauche) ?

Réponse : Le départ d'une assistante à la retraite interviendra en avril 2020. La réflexion sur l'organisation du pôle assistanat est ouverte. Un chantier a été lancé il y a 2 mois sur l'optimisation de la gestion administrative des sites avec pour objectif de définir pour l'ensemble des sites de la région les missions d'une assistante, de travailler sur les synergies et l'optimisation des outils notamment.

47. Et à court terme sachant que les périodes estivales approches ?

Réponse : Il n'est pas prévu de renfort externe sur la période estivale.

48. Pouvez-vous nous donner pour tous les sites de la région EST le ratio : Nbr assistantes (CDD/CDI, alternant, apprentis) / nbre de collaborateurs du site ?

Réponse :

Comme répondu à la question précédente, un chantier d'optimisation de la gestion administrative de la région est lancé. Certaines assistantes de site ont des missions externes à la région EST. Nous avons 9 assistantes sur la région.

- Lyon 206 salariés pour 1,5 ETP
- Aix 140 salariés pour 1,8 ETP
- Toulon 51 salariés pour 1 ETP
- Nice 188 salariés pour 2 ETP
- Grenoble 230 salariés pour 1,8 ETP

49/ Effectifs du site de Grenoble par centre de compétences

Réponse :

Effectif inscrits/actifs			Variation M / M-1	
	Inscrits	Actifs	Inscrits	Actifs
CCL LOM	158	157	158	157
CCL LOU	60	60	60	60
CCR CTE	2	2	2	2
CCR OIC	0	0	0	0
Pôles	5	5	5	5
RH	1	1	1	1
QUALITE	1	1	1	1
DC	3	3	3	3
TOTAL	230	229	230	229

50/ Détail des entrées par nature pour le site de Grenoble

Détail des entrées par nature	
Embauche CDI	3
Embauche CDD	0
Mutation entrante	0
Retour ALD (Absence Longue Durée)	0

51/ Détail des sorties par nature pour le site de Grenoble

Détail des sorties par nature	
Fin de période d'essai	1
Fin de CDD	0
Démission	2
Mutation sortante	0
Rupture conventionnelle	0
Licenciement	0
Retraite	0
Départ ALD (Absence Longue Durée)	0

52/ Nombre de CDD, d'intérimaires et de sous-traitants ? Quelles sont les raisons pour ces recours à ce type de contrat ?

	Grenoble
CDD	1
Intérim et/ou sous-traitants	10
Stagiaires	9

53/ Nombre de contrats VSD ? Postés ? Semi-postés ?

	Grenoble
Contrat VSD	0
Travail posté / semi posté	0

54/ Quel est le nombre de personnes en déplacement (long et court) ? Avec pour chacun :

Nombre de personnes	Site D'origine	Lieu de travail	Affaire sur laquelle ils sont affectés	La durée de la mission
1	LOM Grenoble	Cannes	TAS	

55/ Y a-t-il des salariés dépendants d'autres sites actuellement en mission sur Grenoble ?

Réponse : [Aucun salarié dépendant d'autres sites en mission sur Grenoble.](#)

56/ Y a t- il des projets déclarés "tendus" conformément à l'accord "35 heures" ?

Réponse : [Aucun projet tendu](#)

57/ Pouvez-vous nous communiquer la liste des projets, et le nombre de collaborateurs du site de Grenoble travaillant sur chacun des projets tendus ?

Réponse : [Aucun projet ou collaborateurs travaillant sur un projet tendu.](#)

**PLANNING DES
«REUNIONS DP GRENOBLE »
2019**

Dates	heure
16 Mai 2019	9h30
13 Juin 2019	9h30
11 Juillet 2019	9h30
22 Aout 2019	9h30
Septembre 2019	
Octobre 2019	
Novembre 2019	
Décembre 2019	